



**COMMUNE DE  
LANDREVARZEC**

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU FINISTERE  
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Réunion du 31 juillet 2015**

**Date de  
convocation :  
15 juillet 2015**

**Conseillers en  
exercice : 19**

**Présents : 16**

**Retard :**

**Pouvoirs : 1**

**Absents excusés : 3**

***L'an deux mil quinze, le trente et un juillet à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de monsieur Hervé TRELLU, Maire***

***Présents : Mesdames et Messieurs, Sylvie BERNARD, Paul BOEDEC, Didier CATHOU, Patrick COROLLER, Jean-Pierre CRASE, Marie-Renée DULAURIER, Huguette GUEGUEN, Réjane GRIFFON, Louis HEMERY, Claude JOURNAUX, Daniel KERNALEGUEN, Louis KERNALEGUEN, Benoît PIRIOU, Nagareta ROY, Hervé TRELLU, Marie-France TRIBOTTE.***

***Absents : Mesdames Yvonne AUTRET, Marie-Line BETREMIEUX, Mme Sandrine GICQUEAU***

***Pouvoirs : Mme Sandrine GICQUEAU a donné pouvoir à Mme Réjane GRIFFON***

***Mme Nagareta ROY a été élue Secrétaire de séance***

La séance a débuté à 20 heures

### **DELIBERATION 36 : PRESENTATION ET APPROBATION DU RAPPORT 2014 DU Syndicat Départemental d'Energie du Finistère-5.7 Intercommunalité**

M le Maire présente au Conseil municipal le rapport d'activité du SDEF pour l'année 2014 ainsi que le compte administratif :

#### FONCTIONNEMENT

<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>RESULTAT</b>
240 350.17	203 900.10	- 36 450.07

#### INVESTISSEMENT

<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>RESULTAT</b>
315 517.94	227 549.15	- 87 968.79

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter le rapport d'activité du Syndicat Départemental d'Energie du Finistère.**

### **DELIBERATION 37 : MODIFICATION DE L'ORTHOGRAPHE DES LIEUX-DITS-DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES PANNEAUX-3.5 Autres actes de gestion du domaine public**

Vu la délibération du 18 février 2011,

M le Maire informe le Conseil municipal qu'une démarche de numérotage des habitations a été engagée pour les habitations des lieux-dits de la commune. Cette démarche était indispensable afin que les secours et autres services puissent accéder le plus facilement possible aux habitations.

Plusieurs consultations publiques ont été effectuées dans différents quartiers de la commune pour valider le numérotage. A cette occasion, il a semblé judicieux d'harmoniser l'orthographe des lieux-dits. En effet, plusieurs écritures étaient utilisées par les particuliers. L'orthographe retenue fait désormais consensus la liste jointe à cette délibération atteste de l'orthographe définitive.

Suite à cette décision, des panneaux indicateurs seront installés sur les voies publiques.

**Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide à 15 voix « pour », une voix contre, M Daniel KERNALEGUEN et une abstention :**

- **D'abroger la délibération du 18 février 2011,**
- **D'adopter l'orthographe des lieux-dits telle qu'elle est présentée dans la liste annexée à cette délibération**
- **D'autoriser le Maire à faire une demande de subvention auprès des services du Conseil général**

#### **DELIBERATION 38 B : ETUDE POUR LA RESTAURATION DU CALVAIRE DE QUILINEN-83.5 Autres actes de gestion du domaine public**

M le Maire informe le Conseil municipal, qu'un devis a été demandé au cabinet d'architecte De Ponthaud pour évaluer le montant de l'étude préliminaire à la rénovation du calvaire de Quilinen.

Le montant de ce devis s'élève à 7 668.00 € HT.

Ce montant est subventionnable par la DRAC à hauteur de 50 %. Le reliquat n'étant subventionnable que si l'étude est suivie de travaux.

Suite à la réunion du Comité de Quilinen du 8 juillet 2015, le Comité propose de prendre en charge le reliquat du montant de l'étude (soit 50 % du prix) si l'étude n'est pas suivie de travaux.

**Le Conseil municipal vote à bulletin secret. A la suite du dépouillement, les résultats sont les suivants :**

**POUR : 2 voix  
CONTRE : 0  
BLANCS : 15**

**Le Conseil décide donc à 2 voix « pour » d'engager une étude pour la restauration du Calvaire de Quilinen.**

#### **DELIBERATION 39 : REDEVANCE POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (RODP)-3.5 Autres actes de gestion du domaine public**

Vu le décret n° 2007-606 du 25 avril 2007,

M le Maire expose au Conseil municipal les éléments de calcul de la redevance d'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz pour l'année 2015 :

Longueur de canalisation de distribution à prendre en compte : 7100 m

Taux retenu : 0.035 €/mètre

Taux de revalorisation cumulé au 01.01.2015 : 1.16

RODP 2015 = (0.035 x 7100+100) x 1.16

Soit 404 € pour l'année 2015.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le montant de la RODP pour l'année 2015, soit 404 €.**

**DELIBERATION 40 : AUTORISATION DE REALISATION D'UN EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS POUR LE PREFINANCEMENT DES ATTRIBUTIONS DU FONDS DE COMPENSATION POUR LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE (FCTVA)-7.3 EMPRUNTS**

Pour le préfinancement de tout ou partie du montant des attributions du FCTVA au titre des dépenses réelles d'investissement inscrites au budget principal de 2015 et éligibles au dispositif du FCTVA, M le Maire est invité à souscrire auprès de la Caisse des dépôts et Consignations un contrat de prêt composé de deux lignes du prêt d'un montant égal et dont les caractéristiques financières principales du prêt sont les suivantes :

Montant maximal du prêt : 57 020 €

Durée d'amortissement du prêt : 27 mois

Dates des échéances en capital de chaque ligne du prêt :

- Ligne 1 : décembre 2017 pour 50 % soit 28 510 €

- Ligne 2 : avril 2018 pour 50 % soit 28 510 €

Taux d'intérêt actuariel annuel : 0 %

Amortissement : in fine

Typologie Gissler : 1A

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver la souscription d'un prêt de 57 020 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, aux conditions décrites ci-dessus et d'autoriser le Maire à signer les documents nécessaires à la conclusion dudit contrat.**

La séance s'est achevée à 21 heures

**LE MAIRE : HERVE TRELLU**

**LES CONSEILLERS**

**Yvonne AUTRET**

**Sylvie BERNARD**

**Marie-Line BETREMIEUX**

**Paul BOEDEC**

**Didier CATHOU**

**Patrick COROLLER**

**Jean-Pierre CRASE**

**Marie-Renée DULAURIER**

**Sandrine GICQUEAU**

**Huguette GUEGUEN**

**Réjane GRIFFON**

**Louis HEMERY**

**Claude JOURNAUX**

**Daniel KERNALEGUEN**

**Louis KERNALGUEN**

**Benoît PIRIOU**

**Nagareta ROY**

**Marie-France TRIBOTTE**